Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion

du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 23 mai 2025

Salle du Conseil municipal d'Arès

Étaient présents :

Président :

- Cédric PAIN, Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Commissaire du Gouvernement :

- Jean-Louis AMAT, représentant la Préfecture de la Gironde
- Delphine CATHALA, préfecture maritime de l'Atlantique

Vice-présidents :

- Philippe De GONNEVILLE, commune de Lège-Cap Ferret
- Olivier ARGELAS, Organisation des Pêcheurs d'Aquitaine
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)

Membres :

- Roland BERTHOMIEU, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
- *Laure TESSEYRE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),*
- Xavier DANEY, commune d'Arès,
- *Patrice BEUNARD Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),*
- Philippe LEMERCIER, Association de protection des aménagements de Lège-Cap Ferret,
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde,
- Pierre DECOUDRAS, Club nautique d'Arès
- Philippe LEMERCIER, Association protection aménagement Lège-Cap Ferret (PALCF),
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde

Étaient excusés :

Vice-présidents :

- Gérard RUIZ, Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA).

Membres :

- Yves FOULON, Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Alexis BONNIN, Industries nautiques,

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Franck MAZEAS, directeur délégué,
- Hervé CAROFF, directeur délégué adjoint,
- Thomas FAUVEL, chef de l'unité Écosystèmes marins
- Kévin LELEU, chef de l'unité Usages maritimes
- Delphine MARTINS, CM activités nautiques et de loisirs

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour 3

2. Validation du compte-rendu du Bureau du 7 novembre 2024 3

3. Avis 3

3.1. Enquête administrative n°01-2025 3

3.2. Projet d'AOT pour l'installation de la billetterie de l'UBA sur la plage de La Teste de Buch 4

3.3. Arrêtés débarquement et mouillage à la RRN du Banc d'Arguin 5

3.4. Avis techniques passés 6

4. Point sur la restauration de zostères et retour sur ESRW 6

5. Projets en cours et commissions 8

5.1 C8

6. Questions diverses 8

Le quorum étant atteint, Cédric PAIN, Président du Conseil de gestion ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence, ainsi que la mairie d'Arès pour la mise à disposition de la salle.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu du bureau du 7 novembre 2024
3. Avis :
    - 3.1 Enquête administrative (autorisations d'exploitation de cultures marines)
    - 3.2 Projet d'AOT pour l'installation de la billetterie de l'UBA sur la plage de La Teste de Buch
    - 3.3 Arrêtés débarquement et mouillage à la RNN du Banc d'Arguin
    - 3.4 Avis techniques passés
4. Point sur la restauration de zostères et retour sur ESRW
5. Projets en cours et commissions
6. Questions diverses

Délibération	**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**	**PNMBA_del_bur_2025_01**

2. Validation du compte-rendu du Bureau du 7 novembre 2024

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 7 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération	**Le compte-rendu du Bureau du 7 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**	**PNMBA_del_bur_2025_02**

3. Avis

3.1. Enquête administrative n°01-2025

3.1.1. Présentation et analyse technique du projet

3.1.2. Proposition technique

Délibération	**Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable pour les 59 demandes d'AECM de l'enquête administrative n°01-2025.**	**PNMBA_del_bur_2025_03**

3.2. Projet d'AOT pour l'installation de la billetterie de l'UBA sur la plage de La Teste de Buch

3.2.1. Présentation et analyse technique du projet

3.2.2. Analyse technique

3.2.3. Proposition technique

3.2.4. Discussion

Joël MELLET souligne l'intérêt de disposer enfin de données relatives à la fréquentation des passagers, un sujet qui avait constitué un point de blocage lors des saisons précédentes. Il exprime toutefois une réserve : bien que l'obligation d'information des passagers avant leur arrivée dans la réserve soit mentionnée dans les prescriptions, il doute que les transporteurs aient le temps de délivrer un message complet notamment pour les traversées très courtes. Il insiste donc sur la nécessité de prendre ce facteur en compte et de prévoir une communication adaptée. Par ailleurs, il soulève une interrogation sur les autres transporteurs maritimes non affiliés à l'UBA, qui semblent proposer des prestations similaires sans pour autant figurer sur les listes officielles. Il se questionne sur les actions qui pourraient être mises en œuvre pour mieux encadrer ces pratiques.

L'équipe technique du Parc naturel marin précise que le message de sensibilisation a été adapté à la durée très courte des traversées, et que certains passagers peuvent également être informés en amont, notamment depuis les points d'embarquement à Lège-Cap Féret. Elle rappelle enfin que ce travail a été conduit conjointement par l'UBA, M. Lambert et la SEPANSO.

Olivier ARGELAS indique qu'il a lui-même participé à des activités de transport de passagers l'année précédente, en complément de son activité de pêche. Selon lui, la majorité des transporteurs prennent soin de sensibiliser les passagers. Toutefois, il a pu constater des comportements très problématiques de la part de certains groupes louant des bateaux et arrivant sur les lieux sans aucune conscience des enjeux environnementaux, dans une ambiance bruyante et désordonnée. Il suggère donc de renforcer les actions de sensibilisation auprès des loueurs de bateaux afin qu'ils informent systématiquement leurs clients sur la nature protégée du site.

Pierre DECOUDRAS estime que le sujet traité renvoie également à la question plus large des limites actuelles du banc d'Arguin. Selon lui, l'ouverture d'un nouveau point d'accès via l'UBA risque d'accentuer la pression sur une zone déjà fragilisée, en raison de l'évolution morphologique du banc. Il s'interroge sur la capacité d'accueil du site et sur la pertinence de continuer à y diriger davantage de visiteurs.

Cédric PAIN rappelle que, selon les données actuelles, la fréquentation globale du banc d'Arguin a nettement diminué. Il souligne l'importance d'éviter toute discrimination entre les types d'usagers : propriétaires, loueurs ou passagers de l'UBA doivent pouvoir accéder au site dans des conditions équitables.

Xavier DANEY souligne que restreindre l'accès aux seuls usagers propriétaires ou en location privée reviendrait à exclure une partie de la population qui ne possède pas de bateau ni les moyens d'en louer un. Il confirme l'importance de garantir un accès équitable au banc d'Arguin, tout en assurant la préservation de ses écosystèmes.

L'équipe technique du PNMBA informe les membres que le site de la SEPANSO met à disposition une étude récente sur la fréquentation du banc d'Arguin, qui aborde justement ces enjeux.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable avec une opposition concernant l'installation de la billetterie de l'UBA sur la plage de La Teste de Buch**	**PNMBA_del_bur_2025_04**

3.3. Arrêtés débarquement et mouillage à la RRN du Banc d'Arguin

3.3.3. Présentation du projet

3.3.4. Discussion

Christine BERTRAND demande si la consigne autrefois donnée aux chefs de bord – consistant à rester à bord dans la zone sud pour des raisons de sécurité – est toujours d'actualité. Elle s'interroge sur le maintien de cette disposition dans les prescriptions actuelles.

Delphine CATHALA répond que cette obligation ne figure pas explicitement dans l'arrêté. Toutefois, une vigilance particulière est effectivement demandée aux chefs de bord, notamment pour éviter l'abandon du navire ou des passagers. Il n'est toutefois pas précisé dans les textes ce que le chef de bord doit ou ne doit pas faire en toutes circonstances, afin d'éviter les interprétations litigieuses.

Pierre DECOUDRAS appuie la nécessité de vigilance sur la zone sud. Il mentionne notamment la présence de chantiers déplacés suite à l'érosion naturelle du banc, avec des objets lourds (ancres, structures) désormais immergés dans des zones plus profondes. Il rapporte avoir aidé à deux reprises des plaisanciers à dégager des ancres restées accrochées. Selon lui, la situation dans ces zones nécessite une attention accrue.

Philippe LEMERCIER demande que l'ensemble des informations évoquées soient mises à disposition du public.

Delphine CATHALA précise que la carte présentée en séance sera diffusée prochainement. Le Parc travaille également avec le SIBA pour que ces informations soient intégrées à l'application iNavigation et au guide de plaisance.

Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable concernant sur les projets d'arrêtés 2025 réglementant la zone autorisée au mouillage et au stationnement diurnes des navires, des engins nautiques et des engins de plage dans le périmètre de la RNN du Banc d'Arguin et réglementant les conditions d'accostage et de mouillage des navires de sociétés de transport maritime qui embarquent des passagers à destination de la RNN du Banc d'Arguin.**	**PNMBA_del_bur_2025_05**

3.4. Avis techniques passés

3.5. Modification de l'arrêté ministériel « espèces végétales marines protégées »

Philippe LEMERCIER interroge l'équipe sur l'impact réel des pêcheurs à pied professionnels sur les herbiers.

L'équipe technique du PNMBA rappelle qu'une analyse de risque pêche (ARP) a récemment été menée. Cette étude croise les usages de pêche avec les enjeux de biodiversité, ce qui a conduit à l'interdiction de certaines pratiques (comme l'utilisation de patins ou de traîneaux). Grâce à ces mesures, l'impact des professionnels est aujourd'hui considéré comme très limité, voire négligeable.

Cédric PAIN souligne l'intérêt du travail mené dans le cadre des ARP, qui permet une meilleure définition des usages et une réduction mesurable de l'impact. Il précise que la pêche professionnelle de coquillages dans le bassin d'Arcachon concerne peu d'acteurs et reste souvent une activité complémentaire. Il ajoute que, pour les pêcheurs de loisir, la réglementation sera plus contraignante, notamment en ce qui concerne la collecte de graines, soumise à déclaration. Il conclut que ce suivi est essentiel pour garantir la biodiversité et que le parc s'efforce de tenir les parties prenantes informées au fur et à mesure des évolutions.

Olivier AGELAS indique que l'activité de pêche à pied est actuellement en forte régression. Le stock de coquillages exploitables devient de plus en plus limité, poussant nombre de pêcheurs à se reconvertir vers d'autres activités. Selon lui, l'impact de cette pêche sur la réserve est donc de plus en plus marginal.
Par ailleurs, il demande si un cahier des charges précis a été transmis au SIBA pour la présentation à venir.

Cédric Pain indique qu'aucune demande officielle n'a encore été formulée, mais qu'il s'agira de présenter l'état d'avancement des travaux et le calendrier des actions prévues.

Patrice BEUNARD confirme que des réponses précises seront apportées par le SIBA à toutes les questions posées, à condition que ces dernières soient clairement formulées.

4. Point sur la restauration de zostères et retour sur ESRW

Discussion

Cédric PAIN ouvre la discussion en remerciant les équipes pour leur travail. Il tient à les féliciter, soulignant l'ampleur de l'investissement mené depuis plusieurs années. Il insiste sur le fait que les résultats concrets et complets, montrant bien que le sujet, au-delà de l'intérêt pour les herbiers, touche également à des enjeux majeurs comme la biodiversité ou l'ostréiculture.

Christine BERTRAND abonde dans le sens de M. Pain. Elle indique avoir assisté au consortium et avoir trouvé les présentations particulièrement intéressantes. Elle souligne l'accessibilité de l'information et la qualité des réponses apportées par les chercheurs. Elle regrette que la France ne dispose pas d'un dispositif équivalent aux SEA RANGERS, alors même que de nombreux jeunes sont en recherche d'emploi et que l'intérêt pour l'écologie est croissant.

Franck MAZEAS lui répond en soulignant que ce sujet dépasse le périmètre d'action du Parc marin. Il évoque des systèmes de développement qui pourraient émerger au niveau national, et dont le parc pourrait à terme bénéficier.

L'équipe technique du PNMBA poursuit en expliquant que les sea rangers interviennent bien au-delà de la seule restauration des herbiers. Certains équipages travaillent notamment à bord de voiliers dans le cadre de missions de surveillance environnementale pour le gouvernement néerlandais. Ils indiquent qu'une première franchise a été lancée au Royaume-Uni, plus précisément au Pays de Galles, cette année.

Joël MELLET se réjouit de constater que les zostères recommencent à croître dans certaines zones, mais il note que d'autres restent peu propices à leur réimplantation. Il demande si l'on dispose d'une connaissance précise des conditions physico-chimiques et biologiques de ces zones. Il émet l'hypothèse qu'un ruissellement excessif des bassins versants, accompagné de résidus de pesticides ou d'herbicides, pourrait être en cause, au même titre que les antifouling. Il s'interroge enfin sur la localisation des zones défavorables par rapport aux ruisseaux, à la Leyre ou à d'autres tributaires.
L'équipe technique du PNMBA répond qu'il est prévu d'approfondir cette question cette année. Il est précisé que cette analyse nécessitera des données spatiales plus larges et qu'une collaboration avec l'IFREMER permettra de travailler des modélisations sur ces points. Il est prévu de pouvoir analyser le cuivre bio accumulé sur les zostères voisines pour tester certains effets. La salinité, en tant que proxy, permet déjà d'évaluer l'exposition d'un site aux affluents, et donc aux contaminants potentiels.
Il est ajouté que d'après les premières hypothèses, les causes principales seraient davantage liées à des dynamiques hydrodynamiques et sédimentaires, comme l'accumulation de matière organique générant des sulfites toxiques. Les herbiers, en tant qu'espèces ingénieures, sont en mesure de rétablir des conditions favorables en oxygénant le sol. Toutefois, la question des contaminants reste à considérer comme une pression cumulative, notamment en ralentissant la photosynthèse, ce qui affaiblit les jeunes plantes dans des contextes défavorables.

Jean-Louis AMAT intervient à son tour pour, lui aussi, féliciter les équipes du parc. Il rappelle qu'en France, bien que l'on ne dispose pas de SEA RANGERS, on bénéficie d'un réseau de parcs nationaux remarquable, souvent à la pointe dans certains domaines. Il pose ensuite une question sur l'hydrodynamisme : il avait compris que les politiques de rétention d'eau menées en amont contribuaient à diminuer le lessivage, entraînant une accrétion plutôt qu'un rétrécissement des chenaux. Il demande donc si l'augmentation de l'hydrodynamisme, évoquée plus tôt, résulte bien d'un rétrécissement de ces chenaux, ou s'il s'agit d'un autre phénomène.
L'équipe technique du PNMBA répond que le changement de l'hydrodynamisme trouve son origine dans la disparition des herbiers, qui autrefois freinaient le courant dans les grands chenaux. Cette perte de végétation a accéléré le courant à certains endroits. Ailleurs, notamment dans les fonds de bassin, le courant a diminué. Il est ajouté que le volume d'eau transporté à chaque marée reste le même, mais que sa répartition a changé. Ainsi, sur les estrans, l'eau circule plus librement en l'absence d'herbiers, ce qui diminue la charge dans les chenaux des fonds de bassin. Ce phénomène engendre des envasements dans les zones profondes, comme l'a constaté le SIBA, avec un besoin accru de dragage, tandis qu'en aval, on observe des érosions. Il est rappelé le projet Arcade, dont les conclusions ont été présentées l'an passé. Il est ajouté que l'IFREMER avait démontré, par modélisation, les effets de la régression des herbiers sur la dynamique sédimentaire : dépôts dans les fonds de bassin, érosions dans les zones plus centrales.

Jean-Louis AMAT poursuit en s'interrogeant sur l'homogénéité de la disparition des herbiers. Il demande si celle-ci est répartie de manière uniforme ou si certaines zones sont plus touchées.
L'équipe technique du PNMBA répond que la régression est particulièrement marquée sur la partie orientale du bassin. Deux facteurs sont évoqués : une concentration plus importante de contaminants venus des bassins versants et des modifications hydrodynamiques plus importantes, selon les analyses de l'IFREMER. Ces deux facteurs semblent souvent se superposer.

Franck MAZEAS conclut en rappelant la complexité du sujet et l'importance du travail de terrain. Il mentionne un travail en cours, présenté lors du précédent conseil de gestion en avril, portant sur la réduction du chevelu hydrographique et la disparition progressive de certains chenaux. Il précise que cela est directement lié à l'augmentation de l'hydrodynamisme dans les grands chenaux et au comblement sédimentaire des petits chenaux. Il évoque également un autre enjeu majeur : l'acidification du bassin. Il rappelle que Fabrice Pernet de l'IFREMER en avait présenté les premières observations l'an dernier, soulignant une baisse de pH mesurée par capteurs haute fréquence. Ce

phénomène, encore peu visible en surface, est néanmoins préoccupant. Un travail partenarial est actuellement en cours avec le CRC, le SIBA, l'IFREMER et le Parc sur cette problématique. Il ajoute que tous ces phénomènes – hydrodynamisme, chevelu, acidification, régression des herbiers – sont liés et convergent vers une même finalité : améliorer la compréhension et la gestion des herbiers, qui sont au cœur des enjeux écologiques, économiques et climatiques du Bassin.

5. Projets en cours et commissions

5.1 C….

Prochaine commission qualité eau – 25/09

Zostère – 27/11

Fréquentation à définir

6. Questions diverses

Joël MELLET évoque un déversement accidentel du bassin de sécurité de Lège, avec des écoulements possibles dans le canal des Landes ou le marais des Acacias. Il sollicite le SIBA pour obtenir des éclaircissements sur cet incident récent : date, volumétrie, éventuel acte de malveillance, etc., d'autant que ce type d'événement aurait dû faire l'objet d'une surveillance et d'une déclaration réglementaire.

Patrice BEUNARD rappelle que les faits sont avérés et que les arrêtés en vigueur à ce moment-là devaient s'appliquer. Il assure que des réponses seront apportées.

Cédric PAIN prend acte de la demande d'information. Il indique que le Parc est généralement informé dans le cadre de ce type d'événements, et qu'une demande de présentation des faits sera transmise au SIBA. Cette intervention pourra être intégrée à l'ordre du jour du prochain Conseil de gestion.

Philippe LEMERCIER souhaite une précision : la présentation du SIBA portera-t-elle uniquement sur les eaux usées, ou également sur les eaux pluviales, dont l'intrusion dans les réseaux d'assainissement constitue une problématique importante ?

Cédric PAIN confirme que la problématique de l'intrusion des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement est bien identifiée. Les arrêtés en vigueur portent sur le fonctionnement global du réseau, et c'est dans cette logique globale qu'une demande d'intervention sera adressée au SIBA.

Tableau des décisions et délibérations

Délibération	**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.**	**PNMBA_del_bur_2025_01**
Délibération	**Le compte-rendu du Bureau du 7 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**	**PNMBA_del_bur_2025_02**
Délibération	**Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable pour les 59 demandes d'AECM de l'enquête administrative n°01-2025.**	**PNMBA_del_bur_2025_03**
Délibération	**Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable concernant l'installation de la billetterie de l'UBA sur la plage de La Teste de Buch**	**PNMBA_del_bur_2025_04**
Délibération	**L Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable concernant sur les projets d'arrêtés 2025 réglementant la zone autorisée au mouillage et au stationnement diurnes des navires, des engins nautiques et des engins de plage dans le périmètre de la RNN du Banc d'Arguin et réglementant les conditions d'accostage et de mouillage des navires de sociétés de transport maritime qui embarquent des passagers à destination de la RNN du Banc d'Arguin.**	**PNMBA_del_bur_2025_05**